12/14-1673_V3

Valide du **14 octobre 2026**

au **30 août 2030**

Sur le procédé

Dalles GTI MAX neoConnect

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : Société GERFLOR SAS

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V3	Cette version annule et remplace le Document Technique d'Application 12/14-1673_V2 visant les dalles GTI MAX CONNECT. Par rapport au Document Technique d'Application précédent, cette 3ième révision fait l'objet des modifications suivantes : • Modification de la géométrie des assemblages à queue d'aronde des dalles, sans autre modification de construction du produit ; • Modification de la désignation commerciale des dalles à queue d'aronde, qui devient GTI MAX neoConnect, l'appellation de la gamme de produits restant GTI MAX • Extension du domaine d'emploi du profilé « Rampe PVC » aux locaux classés P4. Le système d'assemblage des dalles GTI MAX neoConnect n'est pas compatible avec celui des anciennes dalles GTI MAX CONNECT. Les dalles GTI MAX neoConnect sont commercialisées depuis le 01/10/2026 et remplacent les dalles GTI MAX CONNECT.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann
V2	Cette version annule et remplace le Document Technique d'Application 12/14-1673_V1. Cette 2ème révision fait l'objet des modifications suivantes : - Retrait du procédé « Dalle GTI » du présent DTA, - Ajout des colles BOSTIK STIX P956 2K, BOSTIK STIX H900 RESIST +, MAPEI ADESILEX G19, MAPEI ULTRABOND ECO MS1, SIKA CEGECOL SOL UR, CEGE HYBRID XTREM, UZIN KR 430, UZIN KE 68 ; - Suppression de la colle G20 de la société MAPEI ; - Ajout des ragréages PLANITOP 400 F et NIVORAPID FP. de la société MAPEI, 770 LANKOREP FIN RAPIDE et Sika MonoTop®-311 FR de la société SIKA ; - Ajout du primaire PRIMER H – MAPEI pour les supports sujets aux remontées d'humidité ; - Changement de dénomination commerciale du primaire Primasol R en GRIP A700 de la société Bostik, et du primaire Eco Prim T en Eco Prim T Plus F de la société Mapei ; - Ajout du profilé d'arrêt « Rampe PVC Gerflor » Retrait de l'adhésif Sigan de la société Uzin	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Dalles de revêtement de sol plastiques manufacturées, à assemblage par queues d'aronde, destinées à la pose libre avec collage aux points singuliers (accès, zones ensoleillées, pentes…). L'assemblage des dalles entre elles est réalisé par encastrement des queues d'aronde au maillet.

Dimensions nominales totales, avec queues d'aronde : 650 x 650 mm.

Dimensions nominales utiles, hors queues d'aronde : 635 x 635 mm.

Epaisseur totale : 6 mm.

Masse surfacique : 9365 g/m².

L'usage du revêtement est destiné aux locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus classés U4 P4s E2 C2.

Table des matières

1. Avis du Groupe Spécialisé 5
1.1. Domaine d'emploi accepté 5
1.1.1. Zone géographique 5
1.1.2. Ouvrages visés 5
1.2. Appréciation 6
1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitudes à l'emploi 6
1.2.2. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien 6
1.2.3. Durabilité 7
1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé 7
1.3.1. Conditions d'exploitation des locaux 7
1.3.2. Réparations 7
1.3.3. Aspect 7
2. Dossier Technique 8
2.1. Mode de commercialisation 8
2.1.1. Coordonnées 8
2.2. Description 8
2.2.1. Revêtement 8
2.2.2. Produits associés 9
2.2.3. Données environnementales 10
2.3. Dispositions de conception 11
2.3.1. Classement UPEC du local 11
2.3.2. Rédactions du dossier de consultation – Documents Particuliers du Marché 11
2.3.3. Consistance des travaux et coordination avec les autres entreprises 11
2.3.4. Chauffage des locaux 11
2.3.5. Support ou revêtement existant 11
2.3.6. Conformité à la règlementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 12
2.3.7. Support amianté 12
2.3.8. Exigence de planéité et de finition 12
2.3.9. Traitement des joints de dilatation 12
2.3.10. Fissures 12
2.3.11. Support humide ou exposé à des reprises et/ou remontées d'humidité 12
2.3.12. Calepinage 12
2.3.13. Raccordements aux revêtements adjacents et aux zones sèches/zones humides 12
2.3.14. Risques de rayures et/ou de brûlures sur le revêtement 12
2.4. Dispositions de mise en œuvre 12
2.4.1. Stockage des produits 13
2.4.2. Conditions de pose 13
2.4.3. Exigences relatives aux supports et préparation des supports 13
2.4.4. Conditions générales d'utilisation des produits 16
2.4.5. Maintien localisé 16
2.4.6. Espace périphérique 16
2.4.7. Calepinage des surfaces 16
2.4.8. Implantation des dalles 17
2.4.9. Conditions d'imbrication 19
2.4.10. Découpe des dalles 19
2.4.11. Traitement des points singuliers 20
2.4.12. Planchers chauffants 25

2.5. Mise en service25
2.6. Maintien en service du produit ou procédé26
2.6.1. Entretien26
2.6.2. Surveillance26
2.6.3. Réparation26
2.7. Traitement en fin de vie27
2.8. Assistante technique27
2.8.1. Lors de la négociation des marchés27
2.8.2. Lors de la réalisation du chantier27
2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication27
2.9.1. Fabrication27
2.9.2. Contrôles27
2.10. Mention des justificatifs27
2.10.1. Résultats expérimentaux27
2.10.2. Références chantiers28
2.11. Annexes du Dossier Technique29

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France Métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci -après, dans les locaux intérieurs et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Il est destiné aux sols des hypermarchés, supermarchés et magasins analogues dans la limite des charges spécifiées dans le Tableau 8 - Tableau des charges statiques et dynamiques en annexe du document. Ces locaux ayant au plus les classements indiqués ci-après, dans la limite de charges statiques et dynamique correspondantes précisées dans le Cahier du CSTB « Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux » en vigueur.

Le classement UPEC de ces locaux est au plus :

- U_4 P_{4S} E_2 C_2 sur support à base de liant hydraulique, neuf tel que défini dans le § 1.1.2.2.1 ci-après et existant tel que défini dans le §1.1.2.2.2 ci-après ;
- U_4 P_3 E_1 C_2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium conforme aux « Règles professionnelles des chapes fluides » ou bénéficiant d'un Avis technique/DTA pour les locaux concernés, neuve telle que définie dans le § 1.1.2.2.3 ci -après ou existante telle que définie dans le § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U_4 P_{4S} E_2 C_2 sur support existant revêtu de carrelage et assimilés, ou revêtu d'un sol coulé adhérent en résine tel que défini dans le §1.1.2.2.5 ci-après ;
- U_4 P_3 E_2 C_2 sur support existant revêtu d'anciennes dalles plastiques semi-flexibles (non amiantées), d'anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées, ou d'anciennes dalles PVC compact en lé visées par la norme NF DTU 53.12 tels que défini dans le §1.1.2.2.5 ci-après ;
- U_4 P_3 E_1 C_2 sur support existant revêtu d'un linoleum existant tel que défini dans le §1.1.2.2.5 ci-après.

Les travaux de rénovation sur ancien revêtement devront s'effectuer sans changement de la destination des locaux.

Conditions d'emploi

Ce revêtement est destiné à l'équipement des surfaces de vente et des annexes à l'exclusion des locaux avec siphon de sol (douches, atelier boulangerie, boucherie ou poissonnerie), dans les limites de charges statiques et dynamiques indiquées dans le Tableau 8 en fin de Dossier Technique.

Il est destiné à des locaux à température contrôlée (magasin - surface de vente, ...).dans lesquels le revêtement de sol n'est pas soumis à des écarts de température de plus de 20°C.

Les réserves des magasins de vente ne sont pas visées par ce présent document ; ces locaux ne relèvent pas du classement UPEC des locaux.

Restrictions

Les dalles GTI MAX neoConnect ne sont pas adaptées aux locaux à exigences spécifiques (conductibilité électrique, ...).

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports neufs à base à base de liant hydraulique

Les supports visés sont :

- Tous les supports décrits à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences de conception et de dimensionnement des locaux concernés ;
- Les chapes fluides à base de ciment exécutées conformément aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de La FFB-UNECP et de la CAPEB ou faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.2. Supports à base de liant hydraulique existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admis sont les supports à base de liant hydraulique, les chapes fluides décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences de conception et de dimensionnement des locaux concernés.

1.1.2.2.3. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformes aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

1.1.2.2.4. Chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes remises à nu

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1

1.1.2.2.5. Sols existants

Les revêtements existants admis sont ceux définis au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de cette même norme.

En particulier, la pose sur revêtement existant n'est admise que s'il est composé d'une seule couche de revêtement.

En outre sont également visés :

- les anciens revêtements résilients caoutchouc compacts en lés (homogènes ou hétérogènes) collés en plein;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées ou non ;
- Les anciens revêtements de sol linoleum compacts en lés (uniquement dans les locaux E1);
- Les sols résines coulés adhérents.

Nota : Le revêtement existant n'est conservé que si le classement UPEC du local reste identique à celui qu'il était avant travaux.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitudes à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Le revêtement GTI MAX fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRET n° 2017/080-1 du 8 juin 2017, avec classement B_{fl}-s1 valable en pose libre et collée sur fibres-ciment classés $A1_{fl}$ ou $A2_{fl}$-s1 de masse volumique supérieure ou égale à 1350 kg/m^2.

1.2.1.2. Glissance

La dalle « GTI MAX » fait l'objet d'un rapport de classement de résistance au glissement au plan incliné selon la norme allemande DIN 51130, du HOCHSHULE KOBLENZ n° KP 157/21 du 11 novembre 2021, avec un classement R10.

Nota : la norme DIN 51130 a été annulée et remplacée par la norme DIN EN 16165 en février 2023.

Le GS ne se prononce pas sur la durabilité de la performance de résistance à la glissance, celle-ci étant liée aux conditions d'usage, d'entretien et de réfection éventuelle du revêtement. Il appartient au maître d'ouvrage et/ou à l'exploitant de la vérifier périodiquement au regard de l'exigence qui aura été définie.

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entrent pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

1.2.2. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.3. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans dans les locaux visés et dans les zones qui ne sont pas soumises à du ripage et du patinage de roue. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Dans les zones de vente des liquides des hypermarchés et supermarchés typiquement et dans toute zone où sont manipulées des charges lourdes sur palettes, le risque de rayure profonde ou de dégradation par ripage n'est pas exclu ainsi que le risque de dégradation par patinage de roue dans le cas d'équipements de manutention existants sans dispositif d'anti-patinage. Il appartient au maître d'ouvrage ou à l'exploitant qui ferait le choix d'équiper ainsi ces zones de prévoir les dispositions permettant de limiter le risque (équipement des engins de manutention avec un dispositif anti-patinage et hauteur spécifique des étagères de racks notamment) et le remplacement des dalles dégradées.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant dès lors que les dispositions auront été prises pour limiter les écarts de planéité et les désaffleures entre dalles conformément aux prescriptions du Dossier Technique (cf. article 2.24). L'utilisation d'autolaveuse en étage au-dessus de locaux occupés est exclue.

En particulier dans le cas de la pose sur chape à base de sulfate de calcium dans les locaux U4 P3, les dispositions spécifiques d'entretien décrites au § 2.6.1. devront être strictement respectées.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

1.3.1. Conditions d'exploitation des locaux

Les dispositions de mise en œuvre du revêtement GTI MAX neoConnect s'appliquent uniquement dans le cas de locaux à température contrôlée dans la limite de variations de température de 20°C indiquée dans le domaine d'emploi accepté.

1.3.2. Réparations

L'attention du maitre d'ouvrage est attirée sur le risque de défaut d'assemblage et de différence de coloris lorsque des réparations sont réalisées avec des dalles différentes de celles utilisées lors des travaux initiaux ; il est recommandé de prévoir, lors de la commande, quelques dalles supplémentaires du même lot pour les réparations éventuelles.

1.3.3. Aspect

L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le risque d'apparition, sur support humide, du spectre de la bande de maintien du fait de l'interposition de la résine créant une très légère surépaisseur.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

Titulaire : Société GERFLOR
1, Place Verrazzano
CS 20458
FR-69258 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 74 05 40 00
Internet : www.gerflor.com

Distributeur : Société GERFLOR

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le revêtement GTI MAX fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Conditionnements et marquage des conditionnements

Les dalles sont de dimensions utiles 640 x 640 mm et de dimensions totales 650 x 650 mm avec les queues d'aronde.

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques du produit.

L'épaisseur, le coloris, la surface et un repère correspondant à la date de fabrication (n° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtement

2.2.1.1. Type et structure

Revêtement vinylique compact (NF EN ISO 10582) présenté en dalles, fabriqué essentiellement par calandrage et pressage, il comprend :

- une couche de surface PVC (revêtue en usine d'une couche de finition U.V.), unie ou décor, obtenue par pressage de granulés de PVC dans une couche d'usure calandrée colorée sans charge ;
- Une couche médiane PVC pressée, renforcée par une grille de verre ;
- Une couche d'envers compacte en PVC de forte densité, renforcée par une grille de verre.

La dalle présente sur ses 4 faces un système d'assemblage par queues d'aronde, et sur l'envers un fléchage.

2.2.1.2. Aspect

La surface présente un léger grain de surface.

2.2.1.3. Coloris et dessins

La gamme actuelle GTI MAX neoConnect (qui pourra être modifiée) comprend 30 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.1.4. Caractéristiques spécifiées par le fabricant

Caractéristiques	Normes	GTI MAX neoConnect
Caractéristiques générales :		
– Dimensions des dalles (mm) o totales o utiles (1)	NF EN ISO 24342	 650 x 650 (± 0,5) 640 x 640
– Masse surfacique totale (g/m²)	NF EN ISO 23997	9365 (-10% / +13%)
– Epaisseur totale moyenne (mm) o nominale o écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale	NF EN ISO 24346	 6 -0,1 / +0,13
(1) pour information		

Tableau 1 : Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	Normes	GTI MAX neoConnect
Caractéristiques mécaniques :		
– Contraintes de traction pour un allongement de 1% (N/5 cm) o sens de fabrication o sens transversal	Méthode M.1 – QB30	 > 400 > 400
– Poinçonnement rémanent à 150 minutes (mm)	NF EN ISO 24343-1	≤ 0,10 mm
Stabilité et cohésion :		
– Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%)	NF EN ISO 23999	≤ 0,15
– Incurvation à la chaleur (mm)	NF EN ISO 23999	< 2
– Solidité des coloris à la lumière	NF EN ISO 105-B02	≥ 6
Caractéristiques thermiques :		
– Résistance thermique calculée (m².K/W)	EN 12524	0,03
Groupe d'abrasion	NF EN ISO 10582	groupe T
Résistance au roulage lourd(1)	NF P 10-101 Charge de 30 kg	OK
Caractéristiques des queues d'aronde – Résistance mécanique des queues d'aronde	 NF EN 684	 > 5 daN/cm
(1) : Pour information		

Tableau 2 : Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

2.2.2. Produits associés

2.2.2.1. Ragréage

Désignation	Fabricant
PLANIPREP FLASH	MAPEI
NIVORAPID FP	MAPEI
770 LANKOREP FIN RAPIDE	SIKA
SIKA MONOTOP®-311 FR	SIKA

Tableau 3 : Enduits de sol prescrits

Ils sont appliqués conformément aux fiches techniques du fabricant en respectant les prescriptions suivantes :

- Cohésion de surface mini : 1 Mpa.
- Arrêts sur bords francs (découpe à la disqueuse comme illustré sur la figure 1 ci-dessous).
- Support humidifié.

- Etat de surface : taloché fin



Figure 1 : schéma d'un arrêt sur bord franc avec découpe à la disqueuse

2.2.2.2. Produit de maintien

- Référence : FIX & FREE 740 de la société Gerflor
- Largeur d'application : 0,75 m

2.2.2.3. Primaires

Nature du support	Primaires associés	Fabricants
Support à base de liant hydraulique non exposé ou protégé des remontées d'humidité, et chapes fluides à base de sulfate de calcium	ECO PRIM T PLUS F	MAPEI
	PE 360 PLUS	UZIN
	GRIP A700	BOSTIK
	TEC 049	HB FULLER

Tableau 4a : Primaires prescrits pour les supports non à risques

Nature du support	Produits associés	Fabricants	Consommation
Support à base de liant hydraulique humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité	PE 470	UZIN	400 g/m²
	PRIMER H	MAPEI	300 – 400 g/m²
	HYTEC E736 TURBO	BOSTIK	600 g/m² avec une spatule N° 3-B2

Tableau 4b : Résines prescrites pour les supports à risques

2.2.2.4. Produits de collage localisé

Fabricant	Référence
BOSTIK	STIX P956 2K STIX H900 RESIST +
MAPEI	ADESILEX G19 ULTRABOND ECO MS1
SIKA CEGECOL	SOL UR CEGE HYBRID XTREM
UZIN	KR 430 KE 68

Tableau 5 : Produits de collage localisé

2.2.3. Données environnementales

Les données environnementales sont uniquement issues des éléments fournis par le titulaire et ne font l'objet d'aucune prescription du Groupe Spécialisé.

Elles ont pour objet de servir au calcul réglementaire de la performance énergétique et environnementale des bâtiments (RE2020), dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

Les données environnementales des revêtements de sols, décrits au § 2.2.1., sont référencées sous INIES (https://base-inies.fr/consultation/recherche) sous l'id 46693.

Ces données environnementales couvrent une mise en œuvre en pose libre.

Concernant les produits complémentaires de mise en œuvre décrits au § 2.2.2 et au § 2.4.11, les données environnementales sont disponibles sous INIES :

- Pour les enduits de ragréage décrits au § 2.2.2.1 :
 - 770 LANKOREP FIN RAPIDE ; sous l'id 49719 ;
 - SIKA MONOTOP-311 FR : sous l'id 49746 ;
 - PLANIREP FLASH et NIVORAPID FP : sous l'id 41784.
- Pour le produit de maintien FIX & FREE 740 décrit au § 2.2.2.2, il n'a pas été fourni de données environnementales.
- Pour les primaires décrits au § 2.2.2.3 :
 - PE 360 PLUS : sous l'id 50286 ;
 - En l'absence de données environnementales individuelles ou collectives disponibles, les autres primaires sont couverts par des Données Environnementales par Défaut (DED) sous l'id 31956.
- Pour les produits de collage localisé décrits au § 2.2.2.4, en l'absence de données environnementales individuelles ou collectives disponibles, les produits suivants sont couverts par des Données Environnementales par Défaut (DED) issues de la base INIES :
 - STIX P956 2K, KR 430, ADESILEX G19 et SOL UR : sous l'id 31862 ;
 - STIX H900 RESIST +, ULTRABOND ECO MS1, CEGE HYBRID XTREM et KE 68 : sous l'id 31789 ;
- Pour les autres produits complémentaires de mise en œuvre :
 - Les mastic de calfatage décrits au § 2.4.11 sont couverts par une donnée environnementale par défaut (DED) référencée sous INIES sous l'id 45361.
 - Le profilé H 505 décrit au § 2.4.11.1.1.2 est couvert par une donnée environnementale par défaut (DED) référencée sous INIES sous l'id 30260.
 - Les barres de seuil en acier décrites au § 2.4.11.1.1 sont couvertes par une donnée environnementale par défaut (DED) référencée sous INIES sous l'id 31005.
 - Le profilé « rampe PVC » décrit au § 2.4.11.1.1.2 est couvert par une donnée environnementale par défaut (DED) référencée sous INIES sous l'id 30261.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Rédactions du dossier de consultation – Documents Particuliers du Marché

Cf. NF DTU 53.12 P2 « Cahier des Clauses administratives spéciales types ».

Il appartient au maitre d'ouvrage ou maitre d'œuvre de compléter ces dispositions dans les locaux P4 et P4S le cas échéant.

2.3.3. Consistance des travaux et coordination avec les autres entreprises

Cf. NF DTU 53.12 P2 « Cahier des Clauses administratives spéciales types », sauf pour ce qui a trait au traitement des microfissures (non-applicable dans ce cas). La pose des profilés d'arrêts et de raccordements est à la charge de l'entreprise de pose.

2.3.4. Chauffage des locaux

L'attention du Maître d'ouvrage et de Maître d'œuvre est attirée sur le fait que la température ambiante requise pour la pose doit être d'au minimum + 10°C. Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il leur incombe de prendre les dispositions afin que cette exigence de température soit assurée et maintenue pendant toute la durée du stockage et des travaux.

L'attention du Maître d'ouvrage, du Maître d'œuvre ou son représentant est attiré sur le fait que le plancher chauffant doit être arrêté au minimum 48 h avant la mise en œuvre du revêtement. Un rapport de mise en chauffe doit être transmis à l'entreprise.

2.3.5. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre d'informer l'entreprise de la nature du support. Il devra aussi s'assurer que le support est conçu et dimensionné pour les locaux P4 et P4s chaque fois qu'il y a lieu.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit aussi faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la nature du support, la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer et pour repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.6. Conformité à la règlementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Dans ce cas :

- Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire notifié permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.
- Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.7. Support amianté

Conformément à la règlementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.8. Exigence de planéité et de finition

Les supports font l'objet d'exigences particulières de planéité, de l'état de surface et de propreté ; celles-ci sont décrites au § 2.4.3.1.1 du Dossier Technique. Avant l'application, l'entreprise devra procéder aux contrôles nécessaires pour s'assurer de la conformité du support aux exigences énoncées.

Il appartient au maître d'œuvre de définir les exigences de finition souhaitées.

2.3.9. Traitement des joints de dilatation

Dans le cas d'un support neuf, le Maître d'œuvre doit s'assurer que les joints de dilatation du support sont localisés de sorte à ne pas compromettre la durabilité de l'ouvrage de revêtement.

Le revêtement est interrompu et collé de part et d'autre du joint de dilatation comme indiqué au § 2.4.3.12.2 ci-après.

Dans le cas de travaux de rénovation sur ancien revêtement (cf. §1.1.2.2.5.), pour la conservation du traitement existant du joint de dilatation (cf. § 2.4.11.1), le Maître d'ouvrage ou, à défaut, le Maître d'œuvre devra s'assurer que les locaux sont bien à température contrôlée conformément au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1.2.1.

Dans tous les cas en travaux de rénovation, le maître d'œuvre devra également faire réaliser une étude au cas par cas de l'état du joint de dilatation existant afin de déterminer le désaffleure et la solution de traitement possible.

2.3.10. Fissures

Pour toute fissure d'ouverture supérieure à 0,8 mm de largeur, le maître d'œuvre devra faire réaliser une étude par un bureau d'études spécialisé pour déterminer la stabilité du support.

2.3.11. Support humide ou exposé à des reprises et/ou remontées d'humidité

Dans le cas d'une application sur support humide ou exposé à des reprises et/ou remontées d'humidité, il conviendra de se rapporter aux DPM Documents Particuliers du Marché pour décider des travaux de préparation conformément aux prescriptions du Dossier Technique. Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 5.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

2.3.12. Calepinage

Une étude préalable à la pose devra être effectuée par l'entreprise de pose, pour respecter les prescriptions du § 2.4.7. du Dossier Technique afin d'éviter la présence de joint dans les zones de croisements des allées centrales, d'accès aux réserves et dans les allées « liquides ».

2.3.13. Raccordements aux revêtements adjacents et aux zones sèches/zones humides

Il appartient au maître d'œuvre de définir la solution de traitement du raccordement dans le cas de deux coloris différents de dalles GTI MAX, en fonction du choix du maître d'ouvrage.

L'entreprise de pose devra respecter les prescriptions du § 2.4.11.2 du Dossier Technique.

2.3.14. Risques de rayures et/ou de brûlures sur le revêtement

Il est de la responsabilité du maître d'ouvrage de définir les dispositions à mettre en place pour éviter le patinage de roue et les rayures profondes par ripage lié aux déplacements des équipements de manutention.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

Les dispositions générales et particulières de mise en œuvre qui s'appliquant sont définies dans les paragraphes suivants.

2.4.1. Stockage des produits

Les dalles sont stockées à plat en limitant la hauteur de stockage sur 2 palettes maximum conformément à l'article 7.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

2.4.2. Conditions de pose

2.4.2.1. Température du support

La température minimale du support nécessaire pour effectuer la pose est de +10 °C ; elle ne doit pas être supérieure à +30°C. Dans tous les cas, le support aura une température supérieure au point de rosée d'au moins 3°C.

2.4.2.2. Température et hygrométrie ambiantes

La température ambiante minimale doit être de + 10°C ; elle ne doit pas excéder + 30°C.

Le taux d'hygrométrie ambiante doit être inférieur à 65%.

Nota : Dans tous les cas et spécifiquement dans les bâtiments ne permettant pas le séchage en phase chantier, des systèmes d'évacuation d'humidité doivent être prévus par la maîtrise d'ouvrage, conformément au § 4.4.2 de la norme NF DTU 53.12 P2.

Ces conditions doivent être maintenues durant toute la durée des travaux.

2.4.3. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.3.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.3.1.1. Exigences relatives aux supports

Il s'agit des exigences requises avant préparation du support comme décrit au § 2.4.3.1.2.

Cf. § 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complété et modifié comme précisé ci-dessous.

Planéité

Outre l'exigence définie au § 6.1.5.6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, la planéité doit être compatible avec les exigences de finition demandées par le Maître d'ouvrage.

Propreté

En cas de rectification de planéité (écart > 7 mm sous la règle de 2 m), avec réalisation d'enduit de sol certifié QB, le support doit être sain et résistant : ni friable, ni poudreux et exempt de laitance de ciment et de particules non adhérentes (pulvérulence), la surface doit être exempte de résidus qui modifient les propriétés de mouillage telles que huiles grasses, acides gras, plâtres, enduits, et de taches diverses telles que peinture, plâtre, goudron, rouille, produits pétroliers.

En cas de pose directe, le nettoyage est effectué à l'aspirateur industriel.

Siccité

L'humidité du support doit être contrôlée à la bombe à carbure à partir de 4 cm de profondeur conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1. Le support ne doit pas non plus être ressuant (présence d'eau liquide en surface). L'emploi d'humidimètres de surface doit être réservé à des fins statistiques afin de localiser les zones les plus humides nécessitant une mesure précise.

2.4.3.1.2. Travaux préparatoires

Cf. § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 modifié ou complété comme suit :

2.4.3.1.2.1. Préparation mécanique

Les surfaces doivent être soigneusement préparées de façon à les débarrasser de toutes souillures, de laitance de ciment, de produits de cure ou tout autre corps étranger.

Les procédés mécaniques doivent être mis en œuvre en fonction de l'état du support, de l'importance des surfaces à traiter et de leur localisation : grenaillage, ponçage abrasif, meulage, rabotage, sablage diamanté.

2.4.3.1.2.2. Traitement des bosses et des flaches

Ponçage des bosses, puis nettoyage : aspiration par aspirateur industriel.

Ragréage ponctuel des flaches par un des produits définis au § 2.4.3.1.2.7.

2.4.3.1.2.3. Traitement des fissures

Sur tout support, les fissures sont préalablement repérées.

- Si elles présentent une ouverture jusqu'à 0,8 mm sans désaffleure, elles ne sont pas traitées.
- Au-delà ou si désaffleure : analyse et diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé afin de déterminer la stabilité du support.

2.4.3.1.2.4. Joints de construction

Assimilés à des fissures, s'ils présentent une ouverture < 1mm, ils ne sont pas traités. Au-delà, voir § 2.4.3.1.2.3. ci-dessus.

2.4.3.1.2.5. Joints de retrait

Les joints de retrait sont préalablement repérés. Ils ne nécessitent pas de traitement s'ils présentent une ouverture jusqu'à 4 mm. Au-delà, ils sont traités comme suit :

- Ouverture par sciage au disque diamant,
- Nettoyage et dépoussiérage,
- Garnissage à la résine époxy bi-composante ou équivalent d'une dureté shore D égale à 60 à 24 heures,
- Sablage à refus avec du sable de quartz fin et sec,
- Elimination par aspiration de l'excès de sable après durcissement de la résine.

2.4.3.1.2.6. Joints de dilatation

Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont respectés et le revêtement est arrêté de chaque côté.

- En locaux P4 / P4s au plus : Le profilé CJ20+5 de la société ROMUS (ou équivalent) couvre le joint selon les dispositions définies au § 2.4.11.1 pour le cas des travaux en rénovation (cf. figure 9c au § 2.4.11.1).
- Pour les locaux P3, on pourra utiliser alternativement un profilé de recouvrement en surépaisseur : le profilé est en surépaisseur sur le revêtement et est fixé sur un seul côté (voir descriptif au § 2.4.12.1.1.).

2.4.3.1.2.7. Ragréage

Les dispositions qui s'appliquent sont les suivantes :

- En cas de défaut généralisé de planéité :

Refus du support et reprise par l'entreprise de gros-œuvre.

- En cas de défaut ponctuel de planéité :

Le support doit être remis en conformité selon les dispositions décrites ci-dessous ; le choix du produit dépend de l'humidité du support comme indiqué ci-après.

		Ecart maximal de Planéité (sous la règle de 2m)	
		< 7 mm	**> 7 mm**
Taux d'humidité	< 4 % et non exposé à reprise ou remontée d'humidité	Pose directe	Enduit de sol disposant d'un certificat QB11 avec classement P4s
	> 4% et non ressuant	Pose directe	Voir tableau 3 du § 2.2.2.1. pour le choix des produits

Tableau 6 : Exigence de choix du ragréage en fonction de la planéité et du taux d'humidité pour reprise localisée

Les travaux de reprise localisée sur support exposés à des reprises d'humidité ou lorsque le taux d'humidité est compris entre 4 et 7% sont réalisés à l'aide d'un des produits décrits au 2.2.2.1. ci-dessus.

2.4.3.2. Supports neufs à base de sulfate de calcium

2.4.3.2.1. Exigences relatives au support

Ce sont celles prescrites par les « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de La FFB-UNECP et de la CAPEB (Edition janvier 2023), ou les Avis Techniques / DTA des procédés concernés, pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

2.4.3.2.2. Travaux préparatoires

Si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, un enduit de sol adapté, faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement au moins égal à celui du local et visant l'emploi sur ce type de support, sera réalisé, après ponçage fin, conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, préalablement à la pose du revêtement.

2.4.3.3. Supports maçonnés existants remis à nu après dépose de l'ancien revêtement de sol

2.4.3.3.1. Exigences relatives au support

Ce sont celles définies dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complété et modifié comme défini au § 2.4.3.1.1.

Planéité : aucune flèche supérieure à 7 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 20 cm.

2.4.3.3.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés comme décrits au § 2.4.3.1.2.

2.4.3.4. Sur ancien revêtement plastique (locaux P3 au plus)

2.4.3.4.1. Supports revêtus d'un sol vinylique compact ou de dalles semi-flexibles non amiantées

2.4.3.4.1.1. Exigences relatives au support

Seule la pose sur anciens revêtements résilients compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise.

L'étude et la reconnaissance des supports s'effectue conformément au § 7.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Les critères de conservation sont ceux définis au sein du Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1.

En outre, le recouvrement est possible s'il n'existe pas de désaffleure supérieur ou égal à 2 mm.

2.4.3.4.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux définis au § B du e-Cahier du CSTB n°3635_V2.

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présentant des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le support est alors préparé comme indiqué précédemment ;
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les revêtements décollés non abîmés sont à nouveau collés et les surfaces sont préparées conformément au § 9.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Les zones manquantes sont rebouchées avec un des produits listés au § 2.2.2.1

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

Les dispositions sont aussi rappelées dans les Tableaux 10 et 13 en annexe du présent document.

2.4.3.4.2. Supports revêtus de dalles en vinyle-amiante

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.3.4.2.1. Exigences relatives au support

Ce sont celles définies au § 2.4.3.5.1.

2.4.3.4.2.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux définis au § 2.4.3.5.2.

2.4.3.5. Sur ancien revêtements céramiques et assimilés

2.4.3.5.1. Exigences relatives au support

Les critères de conservation des anciens revêtements céramiques ou assimilés sont ceux définis au sein du Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences de conception et de dimensionnement des locaux concernés.

2.4.3.5.2. Travaux préparatoires

Pour les supports visés par la norme NF DTU 53.12, la préparation est celle décrite au § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1. Les dispositions sont aussi rappelées dans les Tableaux 10 et 11 en annexe du présent document.

Les carreaux avec défaut déposés ou les zones non adhérentes sont rebouchés avec un des produits listés au § 1.4.3.1.2.6.

En outre, il convient en particulier d'appliquer soit un enduit de sol adapté sur toute la surface (PLANIPREP FLASH sur support sec, § 2.4.2.1.2.5 sur support humide) ou soit un enduit de nivellement pour combler les joints (type ULTRACOLOR ou KERACOLOR), lorsque :

- la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 4 mm ;
- la profondeur des joints est supérieure à 1 mm.
- le désaffleure entre carreaux est supérieur à 1 mm.

Effectuer un dépoussiérage et un nettoyage soigneux suivi d'un rinçage.

2.4.3.6. Sur anciens sols coulés

2.4.3.6.1. Exigences relatives au support

Ce sont celles définies au § D du e-Cahier du CSTB n°3635_V2.

2.4.3.6.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux définis au § D du e-Cahier du CSTB n°3635_V2. Les dispositions sont aussi rappelées dans les Tableaux 10 et 12 en annexe du présent document.

Toutes les parties non adhérentes « sonnant creux » doivent être cassées, éliminées et rebouchées avec un mortier de résine (époxy, ...) compatible avec le revêtement conservé.

Ces opérations doivent être suivies d'un nettoyage et d'un dépoussiérage.

2.4.3.7. Peintures de sol

2.4.3.7.1. Exigences relatives au support

Ce sont celles définies au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.3.7.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé conformément au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire si la peinture est conservée.

2.4.4. Conditions générales d'utilisation des produits

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

Se reporter aux Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits.

2.4.5. Maintien localisé

La pose libre étant limitée à 500 m², il est nécessaire de prévoir un maintien localisé en périphérie de chaque zone de 500 m² avec un ruban adhésif dit « colle sèche » grande largeur (et son primaire associé) sur une largeur de deux dalles.

L'adhésif prescrit est le FIX & FREE 740 de la société GERFLOR défini au § 2.2.2.2.

2.4.6. Espace périphérique

Les dalles seront disposées de telle sorte que les découpes périphériques soient supérieures à une demi-dalle.

En partie courante, le jeu périphérique est de 0,5 cm ; il sera couvert par la pose d'une plinthe.

2.4.7. Calepinage des surfaces

Le calepinage est effectué par l'entreprise de pose en tenant compte des contraintes liées à chaque chantier, en respectant les principes suivants :

Un calepinage de la surface devra être effectué afin de respecter les prescriptions du § 1.4.5 ainsi que celles se trouvant sur les schémas ci-dessous.

Les dalles sont disposées de telle sorte que les découpes périphériques soient > ½ dalle.

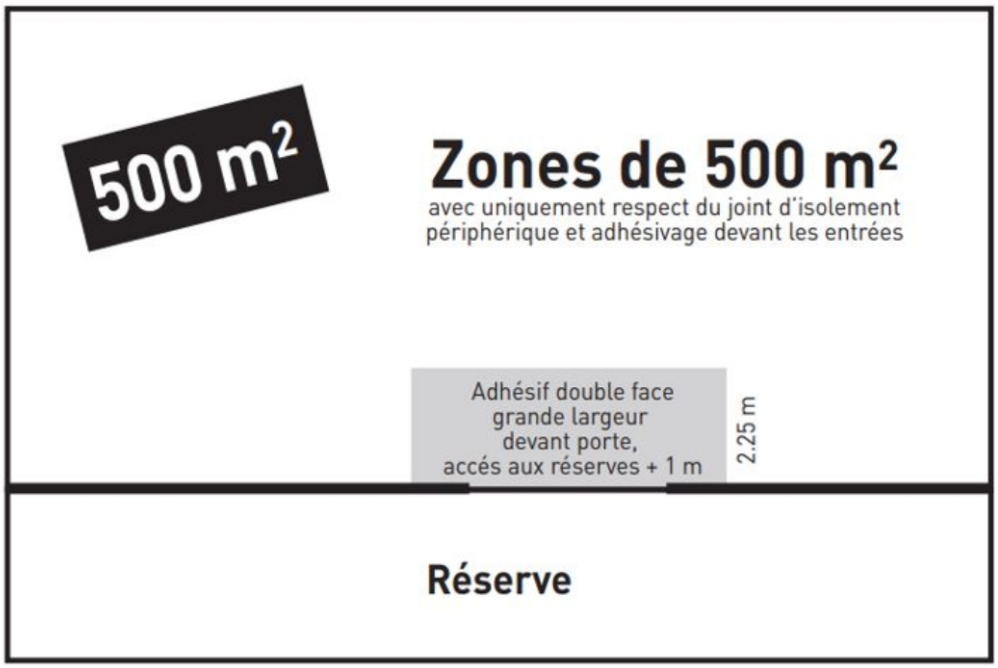


Figure 2 : Exemple de zone < 500 m².

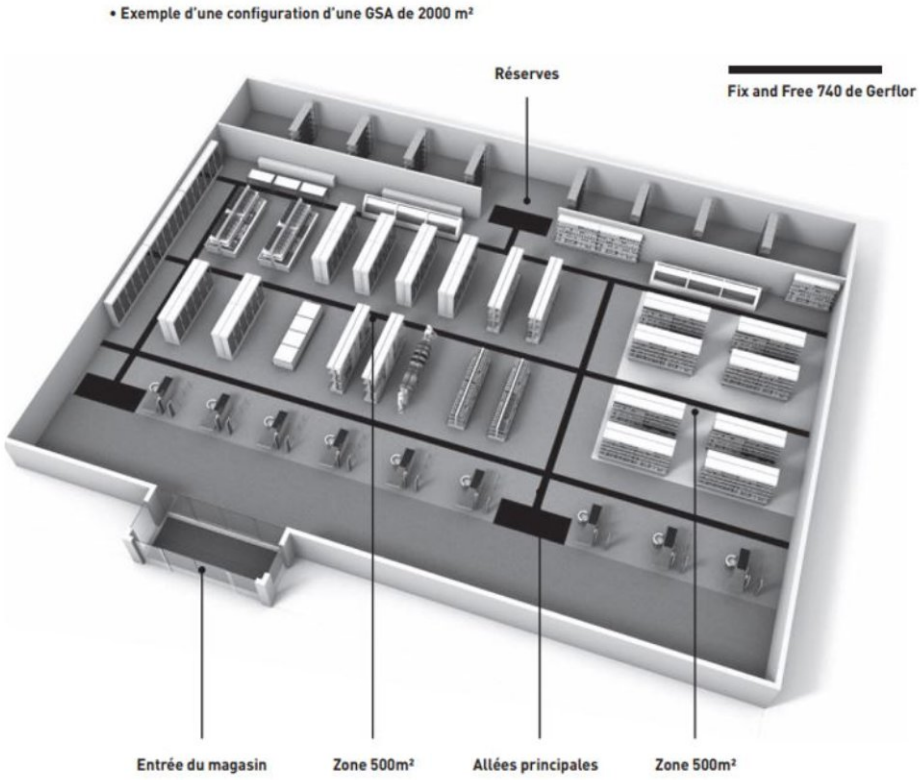


Figure 3 : Grande surface alimentaire

Les zones en noir sur les schémas ci-dessus seront traitées par maintien localisé avec le FIX & FREE 740 conformément au § 2.4.12.1 du présent dossier technique.

Les dalles sont disposées de telle sorte que les découpes périphériques et au droit des joints de dilatation soient supérieures à une demi-dalle. En partie courante, le jeu périphérique est de 0,5 cm.

Si cette condition ne peut pas être remplie, il faut s'assurer d'abord que les dimensions des coupes de dalles, disposées dans les zones d'accès et de trafic, soient supérieures à une demi-dalle.

2.4.8. Implantation des dalles

Choisir les dalles par bain et ne pas mélanger les bains entre eux.

Pour l'exécution des travaux, il conviendra de se référer au § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 tout en respectant les exigences de conception et dimensionnement des locaux concernés. Ces dispositions sont complétées comme suit :

Les dalles sont posées dans le même sens grâce à la présence de détrompeurs au niveau des queues d'aronde, empêchant un emboitement dans le mauvais sens. Les flèches présentes sur l'envers des dalles apparaîtront alors directement orientées dans le même sens.

Deux modes de pose peuvent être réalisés :

- Pose en coupe de pierre (mode à privilégier) : Les dalles sont décalées d'une demi-dalle d'une rangée à l'autre ;
- Pose droite (requis lorsque l'installation prévoit la pose de dalles Access et Corner en périphérie de pose) : Dans ce cas, les dalles sont posées avec les joints parfaitement alignées.

Cas général

La mise en œuvre des dalles sur de grandes surfaces doit toujours se faire en travaillant sur les deux axes qui auront été tracés au préalable, soit en croix au milieu de la salle, soit entre deux zones de 500m², soit le long d'un mur.

- Démarrer en croix au milieu du local.
- Poser les dalles en escalier ¼ par ¼ du local.

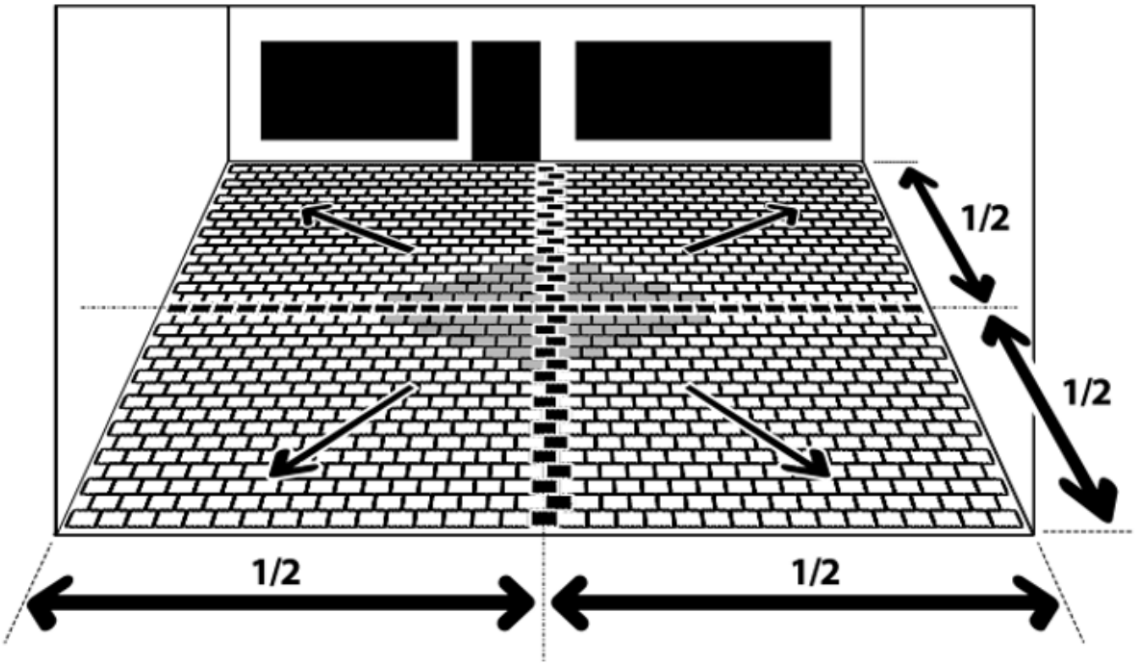


Figure 4 : schéma d'implantation des dalles

Implantation le long d'un mur

- Démarrer au milieu de l'implantation.
- Poser les dalles en escalier de part et d'autre.

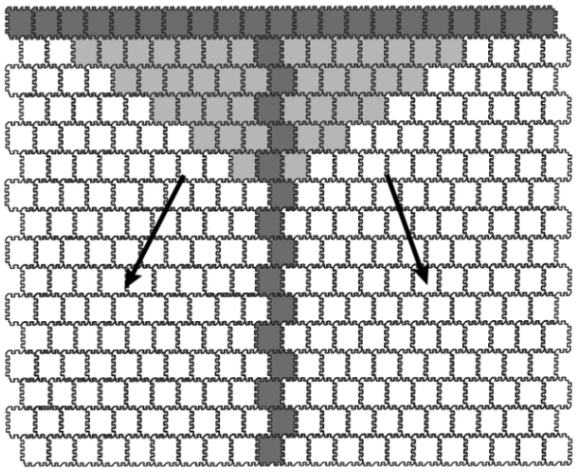


Figure 5 : schéma d'implantation des dalles le long d'un mur

Nota : Les dalles sont posées selon la technique de la pose « en escalier » afin de faciliter l'imbrication et éviter les décalages.

2.4.8.1. Conditions de maintien ou de collage localisé

2.4.8.1.1. Maintien

Le produit de FIX & FREE 740 de la société Gerflor tel que défini au § 2.2.2.2 sera mis en œuvre dans les zones suivantes :

- Sur la périphérie de chaque zone de 500 m^2.
- Au droit des seuils et des joints de dilatation.
- Devant les accès des réserves et d'allées centrales de magasins.
- Dans le cas d'une pose dans une grande longueur (couloir, circulation), prévoir la pose d'adhésif grande largeur ou colle toutes les 20 rangées de dalles au plus.

Le choix de la technique de maintien en fonction de la nature du support s'effectue comme suit :

Support	Application préalable d'un primaire
Support à base de liants hydrauliques non exposé ou protégé des remontées d'humidité	Oui (voir tableau 4a du 2.2.2.3.)
Support à base de liants hydrauliques humides ou exposés à des reprises d'humidité	Oui (voir tableau 4b du 2.2.2.3.)
Chape fluide à base de sulfate de calcium	Non
Support à base de bois	Non
Ancien revêtement de sol résilient	Non
Ancien sol coulé	Non
Ancien carrelage sur supports à base de liants hydrauliques non exposés ou protégé des remontées d'humidité	Non
Dalles Vinyle-Amiante	Non

Tableau 7 : choix de la technique de maintien selon la nature du support

2.4.8.1.2. Collage localisé

- Les dalles sont collées sur la surface de chaque zone exposée directement au rayonnement du soleil sans protection (rideaux, stores, ...), avec application préalable d'un primaire selon le support (cf. tableau 7 ci-dessus), après dépose des anciens revêtements résilients le cas échéant.
- Dans les zones ou l'amplitude thermique dépasse 20°C (par exemple sas d'entrée).

Les colles prescrites sont celles indiquées dans le tableau 5 au § 2.2.2.4.

Ces colles peuvent également être employées pour maintenir le revêtement de sol en périphérie des zones de 500m² sur support à base de liants hydrauliques humides ou exposés à des reprises d'humidité. Le collage est réalisé sur deux largeurs de dalle.

2.4.9. Conditions d'imbrication

Les dalles sont imbriquées par frappe au maillet synthétique (Réf 94659 – ROMUS ou équivalent) ou au maillet anti-rebond (Réf 94964 – ROMUS ou équivalent).

Les dalles à emboîter sont disposées sur les dalles courantes et l'emboîtement se réalise de l'angle vers le bord.

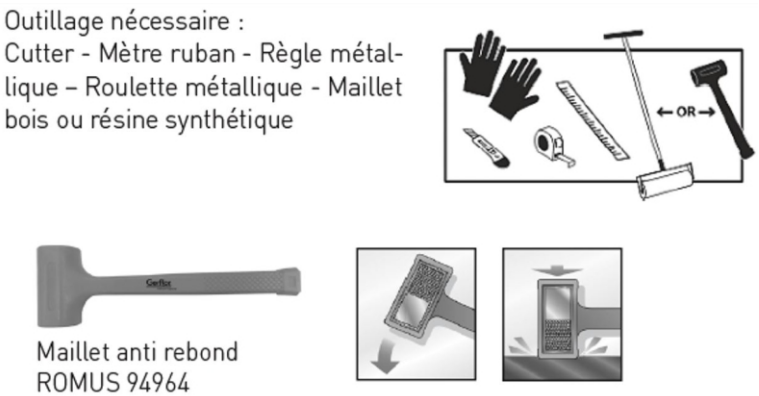


Figure 6 : exemple d'outillage

2.4.10. Découpe des dalles

La découpe est effectuée au cutter (1 passage en surface, puis pliage de la partie découpée et reprise sur l'envers) par report.

Elle est effectuée aussi pour les parties difficiles (huisserie, ...) à la cisaille démultipliée.

La dalle à découper est positionnée sur la dernière dalle entière posée.

Prendre une dalle entière servant de gabarit.

Poser la dalle gabarit sur la dalle à découper en s'appuyant sur la cloison ou le mur et en laissant un jeu périphérique puis découper.

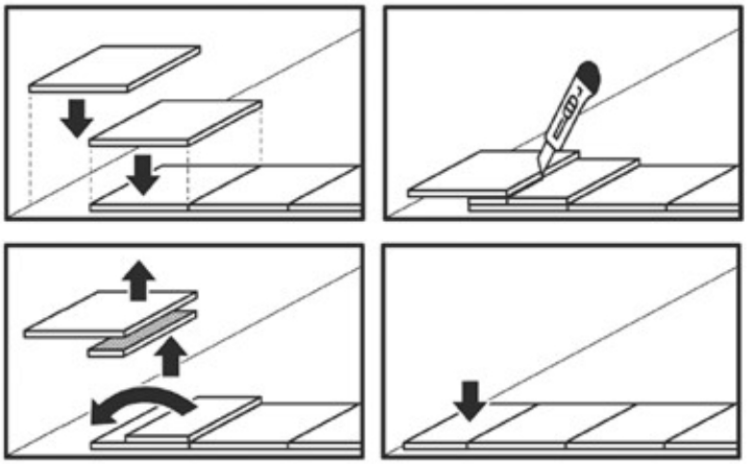
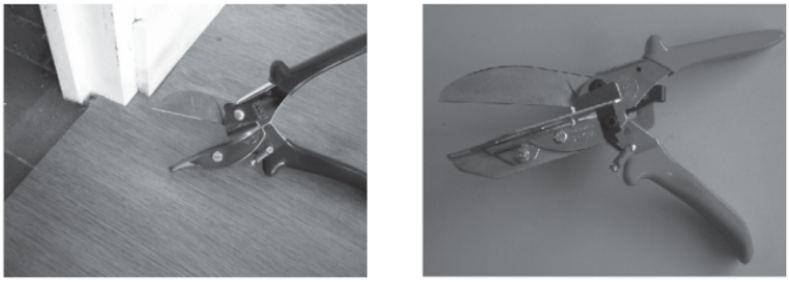


Figure 7 : Instruction pour la découpe et pose des dalles

Pour les chantiers importants, utiliser une scie circulaire de table ou un massicot (Réf LP650 – ROMUS ou équivalent)

Elle est effectuée aussi pour les parties difficiles (huisserie, ...) à la cisaille démultipliée.

Pour les dalles GTI MAX neoConnect en fin de vie, ainsi que pour les chutes de pose, Gerflor fait appel à son programme Seconde Vie qui collecte des chutes de pose et des produits en fin de vie (cf. § 2.6).



Cisaille à onglet Référence : Romus : 93401 / Janser : 237 530 000 Pour découpe autour des pieds d'huisserie, endroits difficiles d'accès.

Cisaille à onglet démultipliée Référence : Janser : 262 284 000 Pour découpe autour des pieds d'huisserie, endroits difficiles d'accès.

Figure 8 : exemple de cisaille pour découpe

Dans le cas des surfaces avec défaut d'équerrage du gros œuvre, les dalles sont disposées jusqu'au dernier rang de dalles entières. Une rangée de dalles est positionnée parallèlement au mur. Les dalles de ces deux rangées sont découpées au niveau de la superposition. Puis, elles sont soudées à chaud avec un cordon d'apport CR40 de la société GERFLOR.

2.4.11. Traitement des points singuliers

2.4.11.1. Joints de dilatation

2.4.11.1.1. Joints de dilatation du support

En locaux P4/P4S au plus - Profilé sans différence de niveau

Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont respectés.

Le revêtement est interrompu et adhésivé de part et d'autre du joint de dilatation ; ses tranches sont protégées :

- Mise en place d'un profilé adapté selon les contraintes du local, avec recouvrement : profilé de type CJ20+5 de la Sté. ROMUS avec bandes d'insert en PVC. Le profilé est adhésivé aux dalles de part et autre puis soudé à l'aide d'un cordon de soudure CR 40 (cf. figures 9a, 9b et 9c ci-dessous)

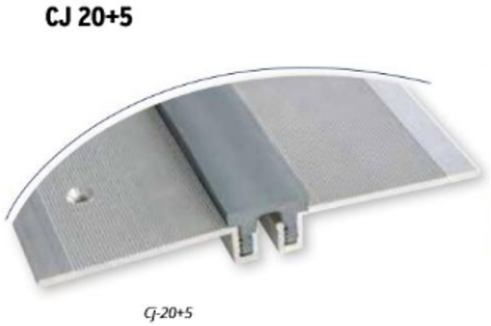


Figure 9a : Photographie du profilé pour joint de dilatation CJ 20+5

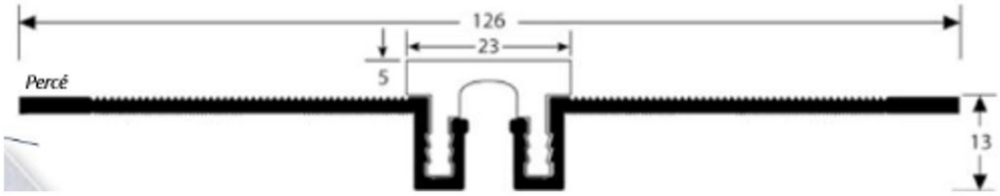


Figure 9b : Schéma du profilé pour joint de dilatation CJ 20+5

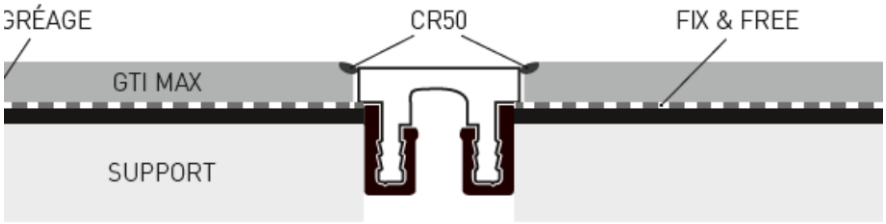
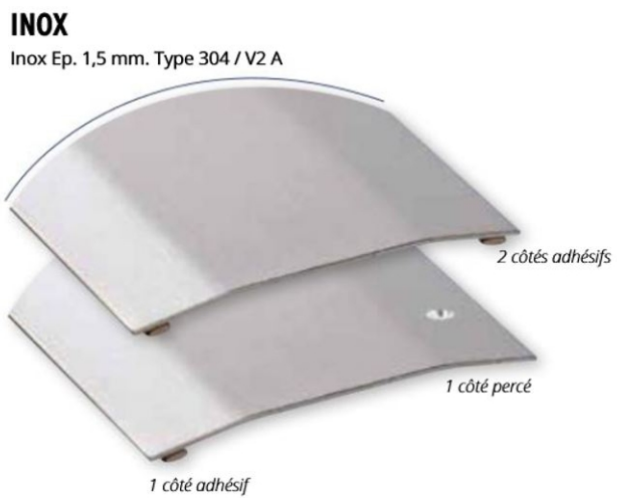


Figure 9c : Mise en œuvre de la dalle GTI MAX neoConnect sur le profilé CJ 20+5

En locaux P3 au plus - Profilé de recouvrement en surépaisseur

Dans le cas d'un profilé de recouvrement, celui-ci est en surépaisseur sur le revêtement et est fixé sur un seul côté par arrêt sur un profilé scellé au gros œuvre et défini dans les documents particuliers du marché.

Cf. Figure 10 ci-dessous.



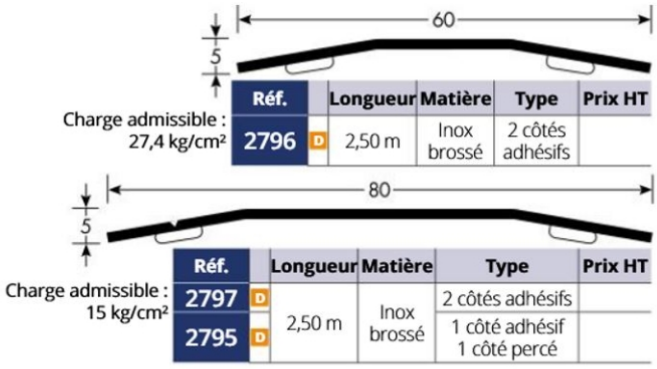


Figure 10 : Couvre-joints de dilatation en surépaisseur

Cas de la rénovation avec anciens revêtements conservés :

Dans le cas de la rénovation de locaux à température contrôlée (cf. § 1.1.2.1.) avec revêtement existant conservé (correspondant aux revêtements définis au § 1.1.2.5.), le traitement tel qu'illustré sur la figure 11 ci-dessous est réalisé. Ce traitement n'est possible qu'en cas de désaffleure globalement inférieur à 1 mm entre le profilé et le revêtement existant et entre les deux bords de part et d'autre du joint

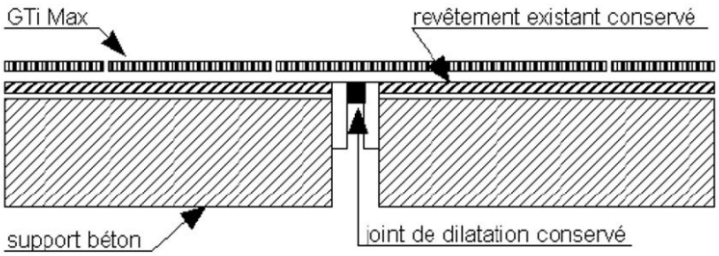


Figure 11 : Schéma de traitement des joints de dilatation en rénovation

2.4.11.1.1.1. Joints de fractionnement de carrelage

Les dalles sont posées par-dessus le joint.
Les joints et d'ouverture supérieure à 4 mm sont nettoyés, puis remplis avec de la résine époxy souple.

2.4.11.1.1.2. Arrêts

En cas de rénovation uniquement
Pour les arrêts, GTI / zone réserve, GTI / zone humide (poissonnerie ou zone avec présence d'eau fréquente), GTI / carrelage, GTI / bordure de gondole, utiliser le profil d'arrêt GTI H 505 en assurant la fixation à 5 cm des bords (cf. figure 12 ci-dessous).

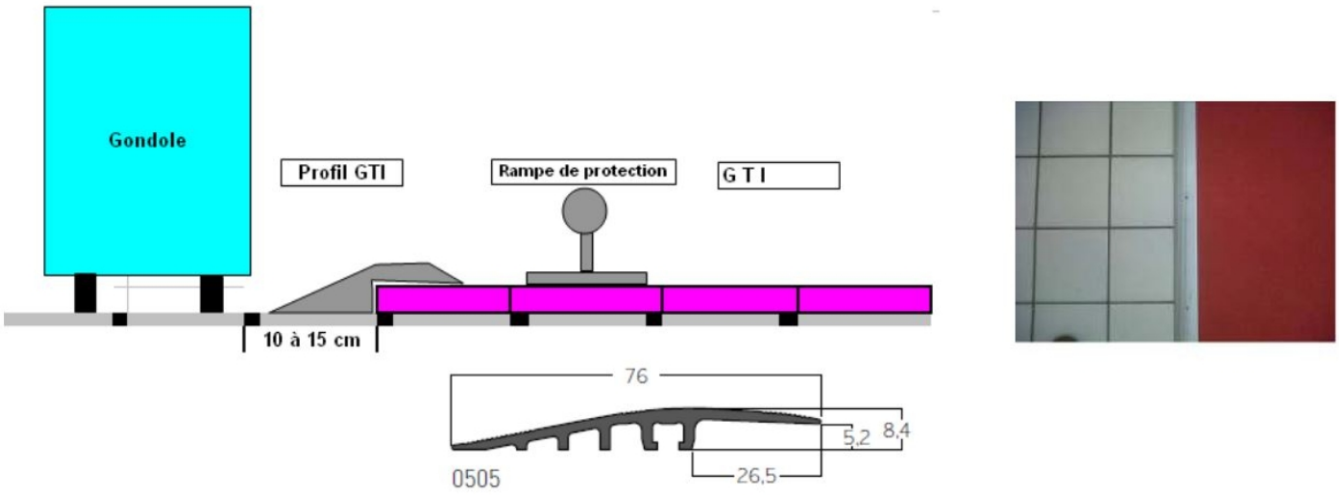


Figure 12 : schéma de mise en œuvre des profilés d'arrêt

Pour les arrêts, deux solutions possibles :

- **En locaux classés au plus P4 :**
- Rampe PVC autoadhésive (distribuée par GERFLOR) (cotes en mm). Cf. Figure 13 ci-dessous.

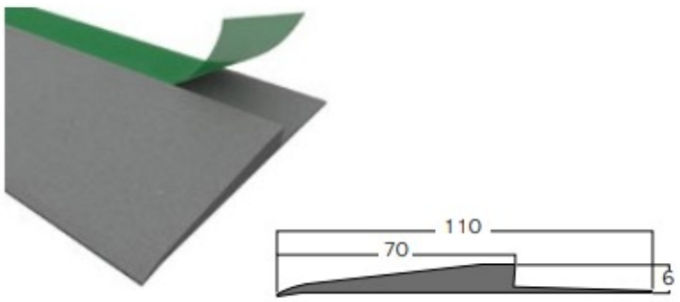


Figure 13 : Rampe PVC

- **En locaux au plus classés P4s :**
- Profilé H 505 (distribué par GERFLOR) Cf. Figure 14 ci-dessous.
 - Le kit comprend :
 - Le profilé alu percé.
 - Les chevilles 6 x 30 mm.
 - Les vis 4 x 50 mm.

- Les connecteurs d'angles droits et les vis.

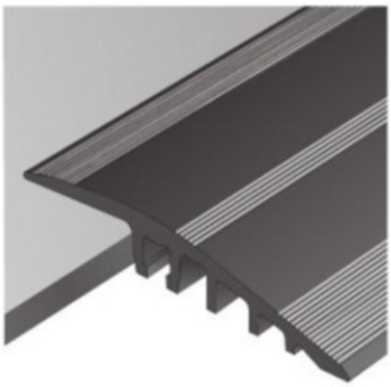


Figure 14 : Profilé d'arrêt H 505 de GERFLOR

2.4.11.2. Raccordement entre dalles GTI MAX neoConnect

2.4.11.2.1. Raccord entre des dalles de coloris différents

Le raccordement s'effectue par emboîtement des dalles de coloris différents (solution par défaut) ou par coupe droite et soudure à chaud avec le cordon CR40 (solution plus esthétique).

2.4.11.2.2. Raccordement entre 2 zones de 500 m² sans difficulté d'emboitement des dalles entre les zones de 500 m²

Pose par emboitement des dalles, sur une largeur (0,75 m) d'adhésif double face.

2.4.11.2.3. Décalage des dalles entre les 2 zones de 500m²

Couper les queues d'aronde en respectant l'équerrage des dalles sur toute la longueur.
Tracer un axe à 55 cm de la coupe.
Poser 2 rangées pour positionner les dalles à recouper.
Recouper les dalles par trusquinage en laissant 1 mm pour pouvoir réaliser la soudure à chaud (cf. figure 17 ci-dessous).
Continuer la pose en escalier (cf. figure 16 ci-dessous).

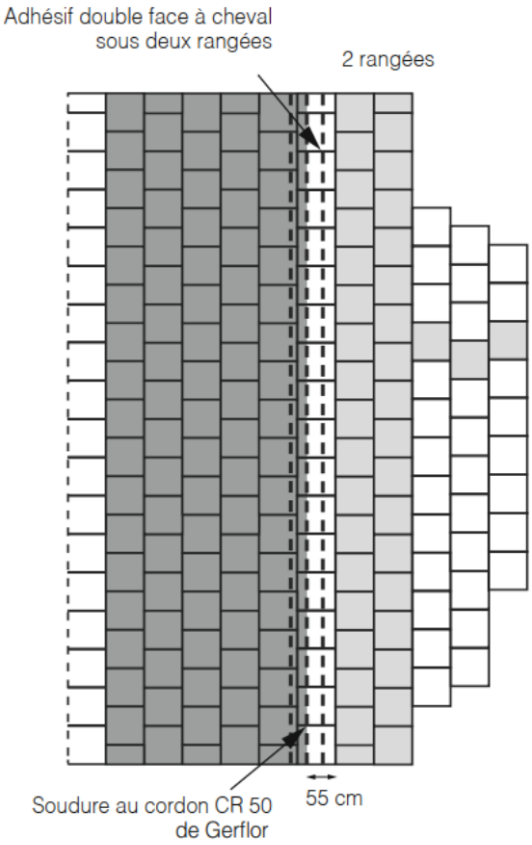


Figure 15 : Schéma d'implantation des dalles entre 2 zones de 500m²

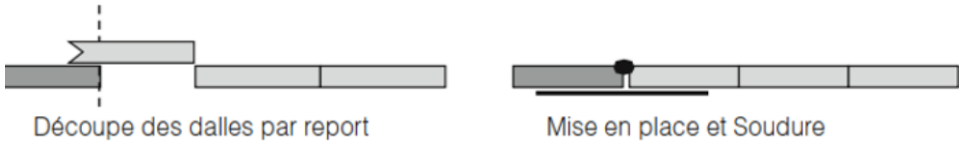


Figure 16 : schéma de découpe par trusquinage et mise en place du cordon CR 50

2.4.11.2.4. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux dalles GTI MAX neoConnect.

Cf Figure 23 et 24 en annexe.

2.4.11.2.5. Raccordement entre zone sèche et zone humide (présence d'eau en surface)

Jonction avec du carrelage

Collage des dalles GTI MAX neoConnect sur les 2 premières rangées adjacentes à la zone humide.

Masticage à refus (mastic MS polymère) sur la tranche de la dalle.

Fixation du profilé d'arrêt retenu (tel que le GTI H 505).

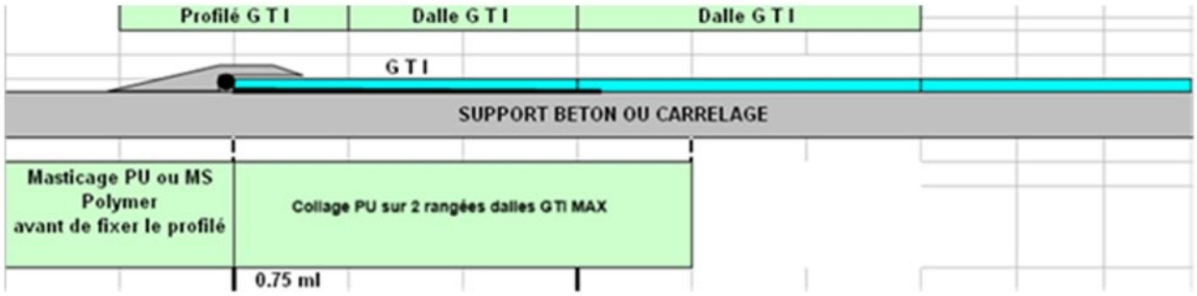


Figure 17 : schéma de mise en œuvre du raccordement entre les dalles GTI MAX neoConnect et le carrelage

Sur revêtement synthétique

Encollage avec colle réactive bi-composant sur 1 m.

Pose des 2 dernières rangées de dalles GTI.

Masticage à refus (mastic MS polymère) sur la tranche de la dalle.

Fixation du profilé d'arrêt GTI H 505.

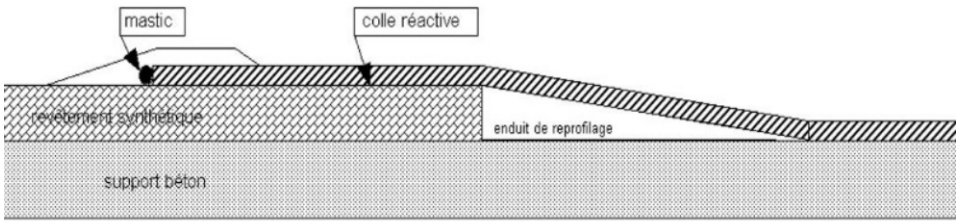


Figure 18 : Schéma de mise en œuvre du raccordement entre les dalles GTI MAX neoConnect et un revêtement synthétique

2.4.11.3. Traitement des découpes et des joints périphériques

Dans les locaux classés E1, le revêtement est soigneusement arasé en périphérie en aménageant un espace de 0,1% des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm entre le bord du revêtement et le mur ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Sur chape fluide à base de sulfate de calcium et dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en aménageant un espace de 0,1% des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm entre le bord du revêtement et le mur ; un calfatage de cet espace est ensuite réalisé au moyen d'un mastic approprié (MS polymère ou PU).

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Mettre en place un fond de joint adapté dans l'espace ménagé en périphérie. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

2.4.11.3.1. Finition sur Poteaux

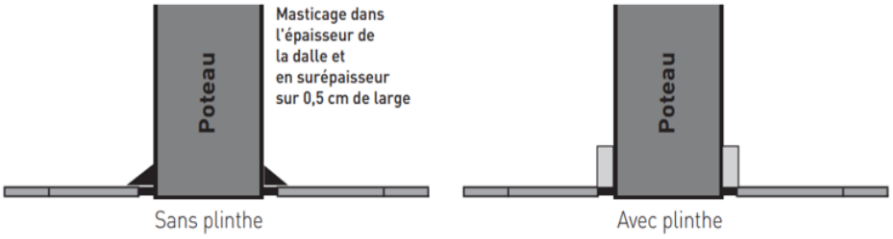


Figure 19 : Finition sur poteaux avec ou sans plinthe

2.4.11.3.2. Plinthes

Les plinthes bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou plastiques sont utilisables.

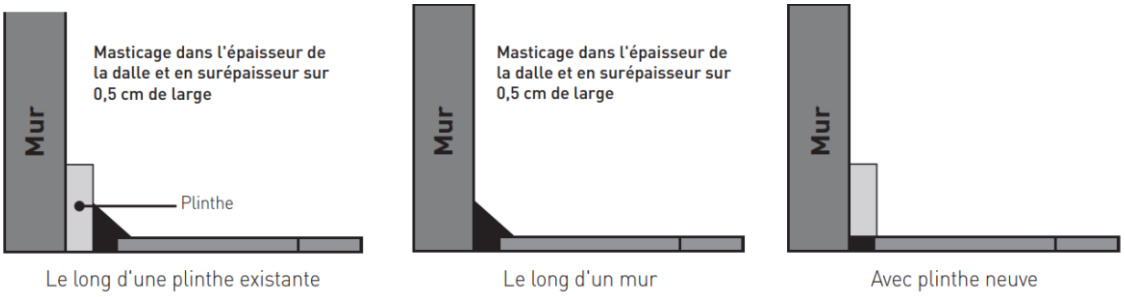


Figure 20 : Finition du mur avec ou sans plinthe

2.4.11.4. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

Passage de tuyauteries, Huisserie

Le jeu de découpe est mastiqué avec un mastic ms polymère.

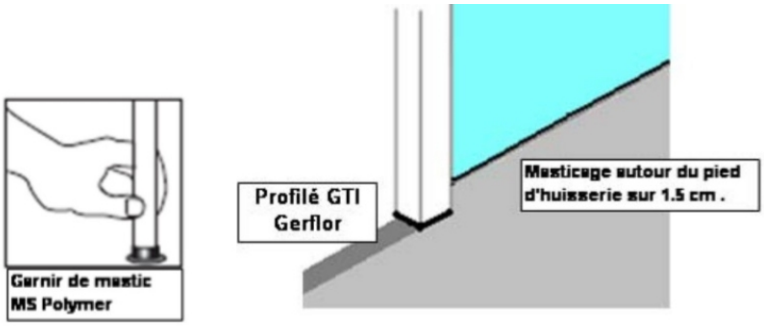


Figure 21 : Masticage des huisseries

Les dalles sont arasées et le jeu de découpe est mastiqué avec un mastic MS Polymère.

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Les dalles sont arasées. Mettre en place un fond de joint adapté dans le jeu de découpe. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère ou PU).

2.4.12. Planchers chauffants

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis dans la nomenclature ci-dessus ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du revêtement GTI MAX neoConnect sur l'ancien revêtement est inférieure à 0,23 m².K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm. Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des dalles GTI MAX neoConnect, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin de celle de la lame d'air induite par la pose libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m².K/W.

Toutefois, le chauffage doit être interrompu 48 h avant le début des travaux.

2.5. Mise en service

Dans le cas de la pose libre et des zones de collage localisé par colle sèche : Pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service peut être immédiate.

Dans le cas de collage localisé, et lorsqu'emploi de mastic MS Polymère pour les calfeutrements : Pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service a lieu 24 h après l'achèvement des travaux.

2.6. Maintien en service du produit ou procédé

2.6.1. Entretien

Entretien journalier

Balayage de surface, lavage manuel, nettoyage mécanique par rotocleaner (en fonction des surfaces à nettoyer ou surfaces encombrées) ou auto-laveuse avec aspiration avec double suceur (pas d'eau résiduelle) avec disque rouge et détergent neutre pulvérisé.

Entretien hebdomadaire

Balayage de la surface, lavage manuel, nettoyage mécanique avec détergent alcalin.

Entretien périodique

Balayage de surface, pulvérisation du détergent alcalin sur salissures tenaces, lavage manuel, nettoyage mécanique par rotocleaner ou auto-laveuse avec disque rouge et détergent alcalin pulvérisé.

Utiliser le moins d'eau possible.

Ne jamais employer d'abrasifs (disques vert, brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la couche de finition.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages en grande surface alimentaire.

2.6.2. Surveillance

L'exploitant doit surveiller régulièrement la bonne tenue apparente de l'ouvrage et signaler au maître d'œuvre et/ou à l'installateur d'origine les éventuelles anomalies qui pourraient, d'après lui, entraîner des risques sur la pérennité de l'ouvrage. L'analyse technique devra différencier le vieillissement qui relève de l'usure normale due au trafic et à l'utilisation des locaux, des dégradations d'origine accidentelle.

Si les remarques formulées par l'exploitant s'avèrent fondées après analyse technique, l'installateur procèdera aux travaux de réparation dans le cadre de ses engagements contractuels et/ou légaux conformément au § 2.6.3. ci-après.

Cette maintenance peut être assurée par le service d'entretien de l'exploitant dans le cadre du changement ponctuel de dalles détériorées en surface (rayures, impacts, taches,...) ; Dans les autres cas et lorsque le changement de dalles est lié à un problème de support ou nécessite une reprise du support, cette opération est effectuée par une entreprise de pose.

2.6.3. Réparation

Remplacement des Dalles GTI MAX neoConnect

Après dépose de la dalle, s'assurer que le support est en conformité avec les exigences définies au § 2.4.3. Dans le cas contraire, il devra être mis en conformité avec les produits prescrits au § 2.4.3.

2.6.3.1. Cas d'une dalle posée libre

En cas de détérioration d'une dalle : un angle de la dalle est découpé.

A partir de cet angle, les queues d'aronde sont désemboîtées soigneusement.

Une nouvelle dalle est mise en place en respectant le sens de pose.

2.6.3.2. Cas d'une dalle collée / adhésivée

Un angle de la dalle est coupé et décollé.

A partir de cet angle, la dalle complète est décollée et désemboîtée.

Le film de colle est soigneusement gratté.

Le support est de nouveau encollé ou un nouvel adhésif est appliqué.

Une nouvelle dalle est mise en place en respectant le sens de pose.

2.6.3.3. Remplacement de dalles soudées

Réparation de soudures localisée ou totale.

Rupture par non-respect du protocole de soudure : pas de chanfreinage, température de fusion insuffisante.

Découpe et enlèvement du cordon sur la zone concernée.

Vérification et respect du chanfreinage.

Ajustement de la température correcte de fusion, soudure, et arasage.

2.7. Traitement en fin de vie

Pour les revêtements de sol GTI MAX en fin de vie, ainsi que pour les chutes de pose, Gerflor fait appel à son programme Seconde Vie qui collecte des chutes de pose et des produits en fin de vie. Ces éléments sont traités par le centre de valorisation Floor to Floor et réintègrent ensuite la fabrication d'un produit fini dans les usines françaises de GERFLOR.

Les informations relatives à ce programme sont disponibles sur le lien suivant : Seconde vie : notre programme de recyclage | Gerflor Professionnels.

2.8. Assistante technique

2.8.1. Lors de la négociation des marchés

Sur demande de l'entreprise, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

2.8.2. Lors de la réalisation du chantier

La Société GERFLOR assiste toute nouvelle entreprise au démarrage du premier chantier de cette gamme de dalles (conditions de pose, calepinage, réalisation des joints, ...).

La Société GERFLOR est en mesure d'assister toute entreprise lors du démarrage de chantier si cette dernière lui en fait la demande, en particulier sur les nouvelles dispositions de mise en œuvre des dalles GTI MAX neoConnect.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.9.1. Fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Saint Paul Trois Châteaux (26130) de la Société GERFLOR.

2.9.2. Contrôles

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis ; la Société GERFLOR procède également à des contrôles statistiques sur produits finis.

Le site de fabrication mentionné ci-dessus est certifié ISO 9001, ISO 14 001 et ISO 50001.

2.10. Mention des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Dalle GTI Max : PV CRET n° 2017/080-1 du 08/06/2017: B_{fl}-s1.

Aptitude à l'emploi

- Rapport d'essai n° RSET-11-26032536 du CSTB.
 - Caractérisations géométriques des dalles et vérification de l'assemblage
 - Stabilité dimensionnelle à l'immersion
 - Résistance à l'usure
 - Résistance d'un assemblage à une traction uniaxiale
 - Résistance d'une queue d'aronde soumis à un choc transversal
 - Résistance à l'effet du patinage de roue
- Rapport d'essai du HOCHSHULE KOBLENZ n° KP 157/21 du 11 novembre 2021, sur la dalle GTI MAX pour déterminer la résistance à la glissance : R10.
- Rapport d'essai n° DSR-SIST-21-02510 du laboratoire CSTB en date du 15/10/2021.
 - Epaisseur totale
 - Masse surfacique
 - Essai de classement (Choc répété)
 - Poinçonnement statique rémanent
 - Résistance au roulage lourd (méthode CSTB – Poids 60kg)
 - Résistance au ripage
 - Résistance chimique avec 5 agents
- Rapport d'essai GERFLOR en date de mars 2026 de mesure du comportement thermo dilatométrique des dalles GTI MAX neoConnect comparativement aux dalles GTI MAX Connect
- Rapport d'essais comparatifs GTI MAX Connect/GTI MAX neoConnect du laboratoire GERFLOR n°DA-26-0016 en date du 06/03/2026.
 - Stabilité dimensionnelle

- Incurvation
- Force de déclipsage horizontal
- Poinçonnement statique rémanent
- Résistance à la traction des assemblages (méthode interne)
- Résistance au roulage lourd

Aptitude à l'emploi du profilé GERFLOR H 505

Résistance mécanique du profilé et de sa fixation vis-à-vis des sollicitations en locaux U4 P4s.

(Rapport d'essais GERFLOR transmis le 23/09/2016 et rapport d'étude du CSTB réf. 26059094 du 30/11/2015).

Aptitude à l'emploi de la rampe PVC GERFLOR

Résistance mécanique de la rampe PVC vis-à-vis du passage d'engins de roulage lourd. (Rapport d'essais GERFLOR transmis le 23/08/2020

2.10.2. Références chantiers

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers :

- GTI MAX Connect : 2008
- GTI MAX neoConnect : 2024

Surface réalisées en France :

- GTI MAX Connect : environ 350 000 m²/an
- GTI MAX neoConnect : 10 000 m²

2.11. Annexes du Dossier Technique

	<---------- GTI Max --------->	
Mode de pose avec conditions de température	**POSE LIBRE**: ce type de local étant climatisé, la dalle GTI Max n'est pas soumise à des écarts de température de plus de 20°C. la dalle GTI Max a une stabilité dimensionnelle qui permet une pose libre dans la limite de 500 m2.au delà, prévoir	
Dilatation périphérique	Ce type de local étant climatisé, le jeu périphérique est fixé au plus à 0,5 cm. Ce jeu doit être mastiqué et recouvert par un profilé de finition.	
	P4s en neuf et rénovation	
Classement P des locaux	Locaux P4 qui, de plus, supportent couramment un roulage lourd dans les limites suivantes. L'entretien se limite à l'emploi au plus d'une auto laveuse auto tractée .	
Charges statiques		
Charge concentrée maximale par appui (en kg)	< 1000 kg	
Pression maximale induite sur le revêtement (kg/cm²)	< 50 kg / cm2	
Charges dynamiques	Les engins de manutention à moteur électrique ou thermique sont susceptibles de générer des altérations liées à l'échauffement dû au patinage de la roue. Il conviendra de s'assurer de l'adéquation des équipements à l'ouvrage	
	Les roues jumelées sont comptées pour une seule roue lorsque leurs distances (entraxe ou voie) est < à 20 cm.	
fréquence et nature du trafic	fréquence courante, typiquement achalandage des boutiques et entretien	
Nature du bandage ou de la roue	Polyuréthane ou de dureté équivalente	Caoutchouc plein ou pneumatique Ce type d'appareil ne doit pas stationner sur les dalles afin d'éviter des migrations de colorants. Il doit être utilisé uniquement pour aller approvisionner les rayonnages.
Charge totale par roue (1)	**< 1000 kg**	**< 2000 kg**
Pression de contact	**< 60 kg/cm²**	Sans objet
Poids total en charge	**≤ 3000 kg**	**≤6000 kg**
Vitesse (2)	≤10 km / h	≤10 km / h
Manutention	gerbeur de capacité nominale 1600 kg	Chariot à fourche de capacité nominale 2000 kg
entretien		auto-laveuse autotractée à conducteur porté.Nacelle

Tableau 8 : Charges statiques et dynamiques

Type des supports	Référentiels	Classement UPEC du local où le support est admis
Dallage sur terre-plein	NF DTU 13.3 P1-1-1	Au plus U4 P4s E2 C2
Plancher en dalle pleine de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	NF DTU 21	
Planchers en dalle pleine à partir de prédalles préfabriquées et de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	NF DTU 23.4 et NF P 19-206	
Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolaires en béton précontraint, table de compression en continuité sur appuis	NF DTU 23.2	
Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre, avec continuité sur appuis.	NF DTU 23.5 et NF P 19-205	
Planchers en béton coulés sur bacs aciers collaborants avec continuité aux appuis	Recommandations PACTE « Recommandations professionnelles pour la conception et la réalisation de planchers collaborants acier béton » de juillet 2020	
Exécution de planchers chauffants à eau chaude (à tubes métalliques ou en matériau de synthèse)	NF DTU 65.14	
Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton	NF P 52 302 (DTU 65.7) et additifs	
Dalles traditionnelles à base de liants hydrauliques, adhérentes désolidarisées ou flottantes	NF DTU 26.2	
Chapes traditionnelles à base de liants hydrauliques, adhérentes ou désolidarisées	NF DTU 26.2	
Chapes fluides base ciment	Règles professionnelles	Au plus U4 P4 E2 C2
Chapes traditionnelles à base de liants hydrauliques sur isolant	NF DTU 26.2	Au plus U4 P3 E2 C2
Chapes fluides base ciment sur isolant	Règles Professionnelles	
Chapes fluides base sulfate de calcium	Règles Professionnelles	Au plus U4 P3 E1 C2

Tableau 9 : Nomenclature des supports

	Sols plastiques		Résine		Carrelage	
	Planéité < 7 mm	**Planéité > 7 mm**	**Planéité < 7 mm**	**Planéité > 7 mm**	**Planéité < 7 mm**	**Planéité > 7 mm**
Conservation du revêtement existant % de surface détériorée < 10 %	Pose directe	Ragréage ponctuel	Pose directe	Mortier de résine époxy sablé pour récupération de la planéité	Pose directe avec traitement des joints en cas de joints prononcés	Traitement du carrelage avec primaire et enduit de dressage
Dépose du revêtement existant % de surface détériorée > 10 %	Pose directe sur support remis à nu	Dépose cf. béton neuf + traitement du béton pour planéité	Pose directe sur support remis à nu	Dépose cf. béton neuf + traitement du béton pour planéité	Pose directe sur support remis à nu	Dépose cf. béton neuf + traitement du béton pour planéité

Tableau 10 : Travaux préparatoires à prévoir en fonction de l'état du revêtement existant

Carrelage	**Planéité**	**Désaffleure > 1 mm** **Largeur des joints de carrelage > 4 mm et / ou creux (1mm)**	**Carreaux avec défauts**	**Joint de fractionnement**	**Joint de dilatation STRUCTUREL**	**Préparation du support**
Nota : Plus les carreaux sont grands, plus il y a un risque de désaffleure entre les carreaux et les joints creux.	GTI MAX 7 mm/2 m	Application d'un ragréage thixotrope fin, déflachant, à séchage rapide, pouvant être tiré à zéro, ou d'un mortier de jointoiement. Applicable à la raclette. Type ULTRACOLOR ou KERACOLOR de MAPEI Eliminer l'excédent en raclant les carreaux dans le sens de leur diagonale Ou ponçage au grain fin avec aspiration des poussières afin de laisser du produit d'égalisation UNIQUEMENT au droit des désaffleures.	Les quelques carreaux qui présentent des défauts sont déposés, ainsi que les parties non adhérentes ou non cohésives des matériaux sous-jacents. Le rebouchage s'effectue avec le produit PLANIPATCH (sur support non sujet aux remontées d'humidité) <u>Sur support sujet aux remontées d'humidité</u> : le rebouchage s'effectue avec un mortier de résines type SIKA (SIKATOP 121 Surfacage), Lanko (730 LANKOREP fin), MAPEI (MAPEGROUT).	Les carreaux de part et d'autre du joint sont examinés et sondés. S'ils présentent des défauts (fissures en étoile, son creux, ...), ils sont déposés ainsi que les matériaux sous-jacents non cohésifs.	Il doit rester solidaire du dallage. En cas de remplacement, prévoir un joint de dilatation encastré : Cf. § 2.4.11.1.1	Les carreaux sont lavés avec une lessive sodée et rincés à l'eau, puis séchés.

Tableau 11 : Travaux préparatoires sur ancien carrelage

Support	Adhérence	Planéité	Réparation ponctuelles	Joints de dilatation structurel	Préparation du support
Sols en résine coulée.	Aucun décollement de la résine.	7mm / 2 m	Traitement des fissures d'ouverture < 1 mm, Traitement des impacts / éclats de diamètre > 10 mm, avec une résine équivalente à celle d'origine Traitement des fissures d'ouverture > 1 mm avec ou sans désaffleure : analyse, diagnostic, réalisé par un bureau d'études spécialisés pour déterminer la stabilité du support.	Il doit rester solidaire du dallage. En cas de remplacement, prévoir un joint de dilatation encastré : Cf. § 2.4.11.1.1.	Le sol en résine est poncé à sec avec un disque abrasif noir ou une meule à carbure de tungstène ou avec un disque diamant ; il est ensuite dépoussiéré avec un aspirateur industriel.

Tableau 12 : Travaux préparatoires sur sol en résine coulée existant

Support	Adhérence	Planéité	Dépose des dalles avec défaut(s)	Joint de dilatation structurel	Rebouchage	Préparation du support
Dalles plastiques semi-flexibles	> à 10 % de la surface : Rénovation totale. < à 10 % de la surface : Recouvrement après reprise localisée.	7 mm / 2 m	Les quelques dalles qui présentent des défauts sont enlevés au scraper manuel, ainsi que les parties non adhérentes ou non cohésives des matériaux sous-jacents.	Il doit rester solidaire du dallage. En cas de remplacement, prévoir un joint de dilatation encastré : Cf. § 2.4.11.1.1.	La reconstitution du sol est ensuite réalisée en fonction des épaisseurs, soit avec un enduit de dressage (avec primaire adapté), soit avec un mortier de réparation de béton (cf. NF EN 1504-3).	Le revêtement conservé est lavé avec une lessive sodée, puis rincé soigneusement et séché.
Dalles Vinyle Amiante	Cf. réglementation en vigueur.		Cf. réglementation en vigueur.			

Tableau 13 : Travaux préparatoires à sur dalles plastiques semi-flexibles

Autres supports

Moquettes, lames LVT, revêtements sur mousse (VER, VSM), stratifiés, nécessitent la dépose complète et une préparation du support spécifique en fonction de son état, après prescription de préparation à effectuer par le fournisseur de produits de préparation de supports.

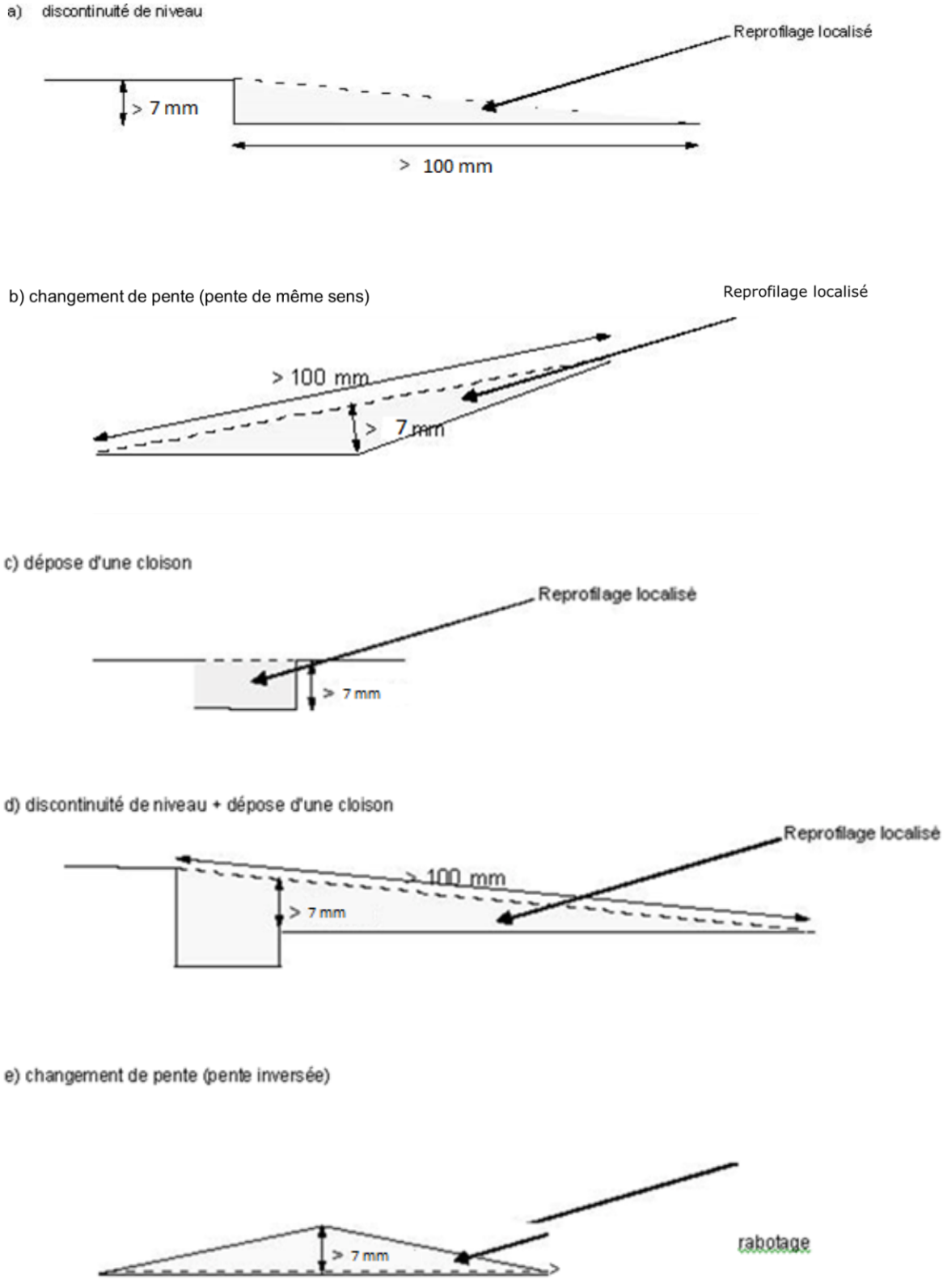


Figure 22 - Traitement des discontinuités de niveau du support et des pentes

La plinthe sélectionnée est une plinthe homogène en PVC expansé avec lèvre souple co-extrudée qui présente un décor uni dans la masse ou un décor bois obtenu par impression et de hauteur 60, 80 ou 100 mm, de type Vynaflex.

Description	VYNAFLEX		
	60 mm	80 mm	100 mm
			
Epaisseur	4 mm	5 mm	5 mm
Classement feu	M2 - (SNPE 7887.98)		
Poids (ml)	108 g	175 g	216 g
Conditionnement	25 x 3 ml	32 x 3 ml	

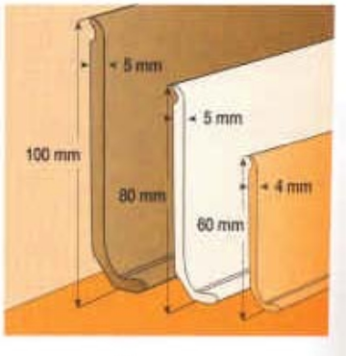


Figure 23 – Exemple de plinthe PVC